

13 décembre 2004

N° 2004 – 4061

123 MULTIMEDIA

- Résultat de l'Offre à Prix Ouvert sur le Second Marché annoncée par l'avis N°2004-3915 du 3 décembre 2004
- Conditions d'ouverture du marché le 14 décembre 2004.

1 – Résultat de l'Offre à Prix Ouvert

Après centralisation des états récapitulatifs des ordres d'achat reçus des intermédiaires, EURONEXT PARIS fait connaître qu'au total, elle a enregistré 2 374 ordres d'achat portant au total sur 880 874 actions.

L'état global des ordres reçus se décompose ainsi :

Décomposition des ordres	Nombre de fractions d'ordres	Nombre d'actions demandées
Fraction d'ordre A1 (entre 1 et 100 titres inclus)	2 374	231 650
Fraction d'ordre A2 (au-delà de 100 titres)	967	649 224
Nombre total d'ordres	2 374	880 874

Conformément aux indications données dans l'avis n° 2004-3915 du 3 décembre 2004, EURONEXT PARIS a coté un cours de 34 euros et a procédé à la répartition des 143 710 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

	Pourcentage de réponse	Nombre d'actions allouées
Fraction d'ordre A1 (entre 1 et 100 titres inclus)	62,0405604625646%	143 710
Fraction d'ordre A2 (au delà de 100 titres)	0%	0

N.B - Il est rappelé que dans le cas où l'application du pourcentage de réponse des ordres n'aboutirait pas à un nombre entier de titres, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

Dans le cadre du Placement Global, le nombre de titres demandés représente 10 fois le nombre de titres offerts.

2 - Cotation

A partir du 14 décembre 2004, les actions 123 MULTIMEDIA seront négociées, en continu, groupe de valeurs 12.

- Mnémonique : MUL
- Code ISIN : FR0004061513

Dispositions particulières le 14 décembre 2004 :

- Pré ouverture du marché de l'action : **7h15**
- Ouverture : **12h**
- Cours de référence : **prix de l'OPO soit 34 euros**
- Seuil de cotation : **+/-20 % du cours de référence**

Si le prix excède les seuils statiques à l'ouverture, le marché est réservé pendant 15 minutes. Le nouveau prix de référence utilisé est le seuil précédemment atteint (seuil haut ou seuil bas). Les intervalles statiques de prix sont alors fixés à +/- 10% du nouveau prix de référence.

Après cotation du premier cours sur la valeur, la cotation s'effectuera selon les règles habituelles du continu en matière de seuils.

Dès le jour de bourse suivant, les règles habituelles du continu, en matière de seuils et de durée de réservation, seront appliquées à la cotation de la valeur.

3 - Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 13 décembre 2004 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, d'une part entre BNP (Code Euroclear France : **030**)* et les adhérents acheteurs, et d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 16 décembre 2004. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 15 décembre 2004 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 13 décembre 2004.

** Le code Euroclear France de la BNP est bien le **030** et non le 040 comme indiqué dans l'avis N° 2004-3915 du 3 décembre 2004.*

4 - Nombre d'actions admises au Second Marché

Le nombre d'actions composant le capital de la Société 123 MULTIMEDIA après augmentation de capital et exercice des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise s'élève à **8 202 935 actions**, de 0,10€ de valeur nominale chacune, et portant jouissance au 1^{er} janvier 2004.